Le Retour à la Sounnah

[Partie N°3]

(Mouhammad Nacer-dine al-Albany qu'Allah lui fasse miséricorde)

8)Tântawy et les gens de la sounnah sont d'accord sur le fait de délaisser le madhab au profit de la sounnah.

Après cet éclaircissement, je peux dire : la position de notre ami Tantâwy au sujet des madhâhibs ne diffère pas beaucoup de celle des gens de la sounnah, car Tantâwy considère que l'on peut sortir d'un madhab.

La preuve en est sa parole dans cet article « al-mouchkilat » lorsqu'il parle de « ceux qui autorisent que l'on suive un des quatre madhâhibs et que l'on arrête lorsque l'un des savants adepte de ce madhab fait une fatwa dans ce sens … ».

Cela est confirmé dans son introduction du livre « qânoun al-ahwâl a-chakhsiyyat » (page 6) : « ***l'habileté de la législation réside dans le fait d'ouvrir au gens les portes de la miséricorde et de prendre en dehors des quatre madhâhibs ce qui peut apporter aux gens un bien ou qui peut les éloigner d'un mal.*** »[1].

Et c'est vers cette méthode que notre ami c'est dirigé dans « machrou' al-ahwâl acharsiyyat » dont il a parlé dans l'introduction que nous avons évoquée.

Il y a contredit son madhab (hanafî) dans beaucoup de sujets, je me contenterais d'en citer deux :

1 – Le Cheikh a dit dans l'introduction (page 5) : «*Al-machrou' a abandonné l'avis des Hanafis concernant le Mahr (« la dote »), qui fixait le montant minimum à 10 dirhams, pour adopter l'avis des trois autres madhâhibs qui ne fixent pas de montant minimum.*».

2 – Ensuite il dit (à la page 6-7) : « *il (al-machrou ') a aussi écrit que le divorce prononcé plusieurs fois en un même instant équivaut à une seule prononciation s'appuyant sur le hadith rapporté, par Mouslim dans son Sahih (le divorce prononcé trois fois en un instant était considéré comme un seul au temps de l'envoyé d'Allah …) et aussi en s'appuyant sur l'avis de ibn Taymiyya* ».

La réalité est que le Cheikh Tantâwy a atteint la vérité sur ces deux sujets, et il a clairement montré sont opposition au madhab Hanafî pour se diriger plutôt vers les trois autres madhâhibs.

Pour ce qui est du deuxième sujet, la divergence est encore plus prononcée car aucun des quatre madhâhibs n'évoque le hadith du *Sahih de Mouslim* sur lequel, lui, il s'appuie, même si d'autres savants en dehors des quatre imâms l'ont évoqué.

La méthode qu'a suivi le Cheikh dans ces deux sujets est la méthode des gens de la sounnah plusieurs années avant qu'il n'écrive son « machrou' ».

je m'aperçois que dans son deuxième sujet il contredit les quatre madhâhibs et s'appuie à la fois sur le hadith, et sur l'avis de ibn Taymiyya, or c'est exactement ce que font les gens de la sounnah : ils prennent le hadith authentique ainsi que les

commentaires que font les imâms à son sujet, comme ibn Taymiyya et ses prédécesseurs parmi les savants du hadith et du fiqh. Comment donc le Cheikh peut-il leur reprocher cela alors que lui même le fait ?

En résumé : les gens de la sounnah ne délaissent pas tous les madhâhibs en bloc, bien au contraire, ils les respectent et donnent à leur imâms leur juste place, et ils utilisent leurs avis pour comprendre le coran et la sounnah, et ils délaissent de leurs paroles et de leurs avis ce qui leur apparaît clairement contredire le Coran et la Sounnah.

Et cela grâce à leurs perspicacités et leur sens du suivi, comme l'a dit abou al-hasanât Allaknawî [2] dans son livre « *al-fawâ-id al-bahiyyat fî tarâjam al hanafiyyat* » après qu'il ait évoqué que 'Asâm ibn Yousouf al-Balkhî [3], un des compagnons de abou Youssouf[4] et de Mouhammad[5], levait les mains au moment de faire le roukou' et au moment de se lever du roukou', abou al-Hasanât a donc dit (page 116): « *on sait de lui que si un hanafî fait le contraire de son madhab dans un sujet précis, parce qu'il lui semble que les preuves vont dans ce sens, il ne sort pas de la sphère de l'imitation, bien au contraire il est précisément dans l'imitation tout en paraissant la délaisser, ne vois tu pas que 'Asâm ibn Yousouf a délaissé le madhab de abi Hanîfa dans la levée des mains, tout en étant considéré comme Hanafî.*»[6].

Et il dit encore : « On s'en remet à Allah contre les ignorants de notre époque qui dénigrent ceux qui délaissent l'imitation de leur imam dans un sujet, à cause des preuves convaincantes, en les sortants du groupe de ceux qui suivent l'imam, et le plus étonnant n'est pas que ceux là sont des gens du commun des musulmans mais plutôt qu'ils se considèrent comme des savants et qu'ils marchent comme eux.

3 - Ensuite le Cheikh, après avoir fait sa critique des gens de la sounnah, a conforté cette critique en disant : « ***et toute personne capable de lire le Boukhâri, Mouslim, Majma' azzawâïd et qui est aussi capable de rechercher le nom d'un rapporteur dans les livres, comme attaqrib ou attahdhib , il lui est alors obligatoire de faire l'ijtihad et il lui est interdit d'imiter* ».**

Je dit : dans ces paroles, il y a une méconnaissance de la réalité dans laquelle sont les gens de la sounnah, je vais donc vous l'éclaircir :

---

[1] à condition que cela ne contredise pas les textes authentiques ('id 'abbâssî)
[2] Abou al hasanât mohamad abdel hayyibn mohamad abdel halîm allaknawî (1304H-1264H) mouhaddith originaire de l'inde. **[T]**
[3] **'Asâm bni youssouf bni maymoun bni qoudâma al-balkhî**, mort en 210H, il a rapporté des hadith de ibn moubârak. (tabaqât al hanafiya) **[T]**
[4] **Abou youssouf ya'qoub bni ibrahîm al ansâriyy**, naît en 113H, mort en 182H, il est le descendant d'un compagnon : sa'd bni boujayr un ansâr. C'est le plus savant des élèves de abou hanîfa. Ahmad bni hanbal et yahya bni mou'ayyan ont pris de lui des hadiths. **[T]**
[5] **Mouhammad bni al-Hassan abou 'abdi llah a-chaybânî**, un des compagnons de abou Hanîfa, un savant de l'Iraq, il a commencé à apprendre le fiqh chez abou Hanîfa et l'a ensuite terminé auprès de abou youssouf. Il a rapporté des hadith d'auprès de malik bni Anas et de abou hanîfa. Il est resté trois ans chez l'imâm Mâlik et a pris de lui 700 hadiths. Il a été influencé par le madhab des gens de l'opinion. A-Chafi'î a pris beaucoup de hadiths de lui. Il est né en 132H et mort en 182H **[T]**
[6] « Il est précisément dans l'imitation tout en paraissant la délaisser » : abou al-hasanât allaknawî a divisé l'imitation en fondements et branches. L'imitation dans

les fondements, c'est le fait d'imiter la parole des quatre imams : « *Si le Hadith est authentique, il devient mon madhab. Regardez donc dans mes opinions : tous ce que vous voyez de conformes au livre et à la sounnah, prenez-le, et tous ce qui ne l'est pas, délaissez-le !* ». En levant les mains, ‘asâm ibn yousouf al-balkhî, a contredit son imâm sur cette branche (ce sujet particulier), mais n'a pas cessé de l'imiter dans le fondement précédemment évoqué. Il est donc toujours dans l'imitation tout en paraissant la délaisser. (Al-albâni casette n°39)